

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

IV^E REPUBLIQUE

DEUXIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE
TRANSITION

LOI N°027-2022/ALT

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2021-009/PRES DU 06 AVRIL 2021 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°776/14, SIGNE LE 23 DECEMBRE 2020 ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS SAUDIEN DE DEVELOPPEMENT (FSD), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE A SONO-KOURI (PAH-SK) DANS LA COMMUNE DE SONO, REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la Résolution n°001-2022/ALT du 22 mars 2022, portant validation du mandat des députés de l'Assemblée législative de transition ;

a délibéré en sa séance du 16 juin 2022
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2021-009/PRES du 06 avril 2021 portant autorisation de ratification l'Accord de prêt n°776/14 signé le 23 décembre 2020 entre le Burkina Faso et le Fonds saoudien de développement (FSD), pour le financement du Projet d'aménagement hydro-agricole à Sono-Kouri (PAH-SK), dans la commune de Sono, région de la Boucle du Mouhoun.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 16 juin 2022

